

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 22 mai 2015 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est absent :

Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5

Est également présente l'assistante-greffière, Madame Nadine Bonneau

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2015
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance de consultation publique concernant les projets de règlements amendant les règlements d'urbanisme numéro 2006-493 et 2006-496 du 17 avril 2015
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs de la directrice générale par intérim
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Octroi du contrat - Appel d'offres pour des travaux de cloisonnement de la salle du Conseil
 - 6.2 Dépôt du rapport financier 2014
 - 6.3 Révision de la Loi sur le tabac
 - 6.4 Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à l'utilisation des infrastructures du Parc Thomas-Louis-Simard
 - 6.5 Autorisation - Consommation de boissons alcoolisées au Parc Thomas-Louis-Simard
 - 6.6 Embauche de Madame Mélanie De Lagrave à titre d'agente des loisirs
 - 6.7 Avis de motion - Règlement amendant le règlement numéro 2014-627 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement
 - 6.8 Création – Comité des Fleurons du Québec

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Embauche de Monsieur Guillaume Marcoux à titre de directeur du Service de l'urbanisme par intérim
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot B-3, 4, avenue des Verdiens – Installation d'une piscine et d'un spa
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche de personnel temporaire
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Octroi d'un contrat - Étude géotechnique
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2015-05-047

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2015-05-048

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 avril 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-049

2.2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENTS AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2006-493 ET 2006-496 DU 17 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance de consultation publique concernant les projets de règlements amendant les règlements d'urbanisme numéro 2006-493 et 2006-496 du 17 avril 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance de consultation publique concernant les projets de règlements amendant les règlements d'urbanisme numéro 2006-493 et 2006-496 du Conseil tenue le 17 avril 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-050

3.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 22 mai 2015 au montant de 370 236.49 \$ dont :

- 343 245.29 \$ sont des comptes payés;
- 26 991.20 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », la directrice générale par intérim soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5.

EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. **ADMINISTRATION**

2015-05-051

6.1 **OCTROI DU CONTRAT - APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE CLOISONNEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un contrat de construction comportant une dépense de plus de 25 000 \$ mais de moins de 100 000 \$ ne peut être adjugé qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour des travaux de cloisonnement de la salle du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil municipal doit accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

OCTROIE le contrat concernant les travaux de cloisonnement de la salle du Conseil au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction Metric Inc.*, au montant de 60 900 \$, taxes incluses;

AUTORISE la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de documents

6.2 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014**

Tel que stipulé à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la trésorière dépose au Conseil, séance tenante, le rapport financier 2014 et le rapport de l'auditeur. Ce rapport est transmis électroniquement au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et une copie est conservée aux archives de la Ville.

2015-05-052

6.3 **RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

EXPRIME son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

INVITE le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-053

6.4

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désire utiliser les infrastructures du Parc Thomas-Louis-Simard pour le bénéfice du « Camp Gourou », un camp de jour mis en place pour les enfants de 4 à 14 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel accepte de mettre le Parc Thomas-Louis-Simard et ses infrastructures à la disposition des enfants du camp de jour de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale et d'autoriser les représentants de la Ville à signer ladite entente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le Maire et le directeur général ou la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une entente visant à permettre aux enfants du camp de jour de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson d'accéder au Parc Thomas-Louis-Simard et ses infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-054

6.5

**AUTORISATION - CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES
AU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 20 – SQ du règlement SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel, il est défendu de consommer des boissons alcoolisées sur une voie publique ou dans un parc, sauf aux endroits et aux dates et heures indiquées à l'annexe « G » qui stipule que sur résolution du Conseil, il est permis de consommer des boissons alcoolisées dans l'un parc y étant inscrit, à la date et aux heures y étant indiqués;

CONSIDÉRANT la tenue de la Journée de l'environnement et du barbecue annuel au Parc Thomas-Louis-Simard, le 27 juin 2015, de 11 h à 15 h;

CONSIDÉRANT que la Ville désire vendre des boissons alcoolisées lors de cet événement et qu'il est obligatoire d'obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la consommation de boissons alcoolisées au Parc Thomas-Louis-Simard, à l'intérieur et à l'extérieur du chalet, lors de la tenue de la Journée de l'environnement et du barbecue annuel, soit le 27 juin 2015, de 11 h à 15 h;

AUTORISE Madame Nadine Bonneau, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, la demande de permis d'alcool pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-055

6.6

**EMBAUCHE DE MADAME MÉLANIE DE LAGRAVE À TITRE
D'AGENTE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une contribution d'Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant pour combler un poste d'agent des loisirs pour l'été 2015;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Madame Mélanie De Lagrave à titre d'agente des loisirs pour l'été 2015.

Adoptée à l'unanimité

Avis de
motion

6.7 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2014-627 VISANT LA PROTECTION DES BERGES, DES
FONDS MARINS ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU, LA SÉCURITÉ DES
PLAISANCIERS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Avis de motion est donné par Madame Joëlle Berdugo Adler à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement numéro 2014-627 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement.

2015-05-056

6.8 **CRÉATION – COMITÉ DES FLEURONS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le Conseil désire créer un comité ayant pour objectif d'améliorer l'embellissement du milieu au moyen d'aménagements horticoles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de membres pour ce nouveau Comité des Fleurons du Québec;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

CRÉE le Comité des Fleurons du Québec;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité des Fleurons du Québec :

- Madame Nadine Bonneau, trésorière
- Madame Christine Corriveau, conseillère
- Madame Monique Dupont-Martel, citoyenne
- Un représentant d'Estérel Resort
- Un représentant du club de golf l'Estérel

FIXE le mandat de ces personnes à deux (2) ans suite à leur nomination.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2015-05-057

7.1 **EMBAUCHE DE MONSIEUR GUILLAUME MARCOUX À TITRE DE
DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur François Taché, est non disponible pour une période indéterminée pour cause de maladie et ce, depuis le 5 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un directeur du Service de l'urbanisme par intérim pour appliquer des règlements d'urbanisme, émettre des permis et des certificats et assurer le bon fonctionnement du Service pendant l'absence de Monsieur François Taché;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim recommande l'embauche de Monsieur Guillaume Marcoux à titre de directeur du Service de l'urbanisme par intérim;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'embauche de Monsieur Guillaume Marcoux à titre directeur du Service de l'urbanisme par intérim;

NOMME Monsieur Guillaume Marcoux à titre d'inspecteur municipal et l'autorise à émettre des permis et certificats d'autorisation pour la période comprise entre le 8 mai 2015 et le retour de Monsieur François Taché à son poste.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-058 7.2

P.I.I.A. – LOT B-3, 4, AVENUE DES VERDIERS – INSTALLATION D'UNE PISCINE ET D'UN SPA

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine et d'un spa;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan d'implantation et d'élévation;
- Plan de la piscine, préparé par Piscine Fibro;
- Photographie et description de la clôture choisie;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU15-0503, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant, à la condition qu'une barrière à sédiments soit installée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une piscine et d'un spa, tel que présenté par le requérant en y ajoutant une condition, à savoir, l'installation d'une barrière à sédiments.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2015-05-059

8.1 **EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au Service des travaux publics durant la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux chauffeurs-opérateurs pour pallier ce surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim recommande l'embauche de Messieurs Maxime Beauchamp et Michael Williams pour combler ces postes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Messieurs Maxime Beauchamp et Michael Williams à titre de salariés temporaires au poste de chauffeur-opérateur.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2015-05-060

9.1 **OCTROI D'UN CONTRAT - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans le projet de reconstruction de conduites d'eau potable, d'obtenir une étude géotechnique afin d'effectuer une reconnaissance des couches de sol et de roc à différents endroits;

CONSIDÉRANT que la Ville a invité quatre (4) firmes à déposer une offre de services pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de ce même projet et que les quatre (4) firmes ont soumis une offre à la Ville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique, dans le cadre du projet de reconstruction de conduites d'eau potable, à la firme Labo S.M. Inc. pour la somme de 9 350 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2015-05-061

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 33, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Nadine Bonneau, OMA
Assistante-greffière

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier ou l'assistante-greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).